



CH-3003 Berne, SG-DETEC

Partis politiques  
Associations faitières des communes, des villes et des  
régions de montagne  
Associations faitières de l'économie  
Milieux intéressés

Berne, le 17 octobre 2018

**Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (ouverture complète du marché, réserve de stockage et modernisation de la régulation du marché): ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Le 17 octobre 2018, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faitières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faitières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur l'avant-projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (ouverture complète du marché, réserve de stockage et modernisation de la régulation du marché).

**Délai de réponse**

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **jeudi 31 janvier 2019**.

**Résumé des points principaux du projet**

La consultation porte sur les éléments suivants:

**Seconde étape de l'ouverture du marché de l'électricité:** Le marché suisse de l'électricité doit être ouvert complètement en raison des avantages fondamentaux offerts par les différentes possibilités de choix et des effets escomptés en matière d'innovation. La seconde étape de l'ouverture du marché permet de corriger les distorsions induites par l'ouverture partielle du marché, qui ne laisse le choix du fournisseur d'électricité qu'aux grands consommateurs finaux. Elle s'inscrit dans la droite ligne de la Stratégie énergétique 2050 dans la mesure où elle favorise l'émergence de produits innovants et de nouveaux modèles économiques. A long terme, l'ouverture complète du marché constitue une étape incontournable pour l'intégration de la Suisse dans l'économie d'approvisionnement du marché européen de l'électricité. Un approvisionnement de base protégeant les petits consommateurs finaux de manière appropriée contre les prix abusifs demeure garanti.



**Modèle proche de la réalité du marché:** Le projet permet de satisfaire aux exigences de l'art. 30, al. 5, de la loi sur l'énergie selon lequel le Conseil fédéral doit présenter au Parlement, d'ici à 2019, un modèle de soutien à la grande hydraulique qui soit proche de la réalité du marché. Les fournisseurs de l'approvisionnement de base doivent proposer, comme produit standard, de l'électricité produite par des centrales en Suisse et comprenant une part minimale issue d'énergies renouvelables.

**Réserve de stockage:** Les examens de la sécurité du système permettent d'affirmer qu'en cas d'intégration au marché européen de l'électricité, l'approvisionnement est assuré jusqu'en 2035. Afin de parer à des situations de pénurie imprévues, une réserve de stockage neutre sur le plan technologique doit être constituée avec de l'énergie, à titre d'«assurance» supplémentaire.

**Optimisations de la régulation du marché:** Les gestionnaires de réseau doivent obtenir davantage de possibilités de fixer des tarifs basés sur la puissance tout en tenant compte des objectifs de la Stratégie énergétique 2050. La régulation Sunshine sera par ailleurs introduite. Elle permet à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) de comparer les gestionnaires d'un réseau de distribution dans plusieurs domaines et de publier les résultats ainsi obtenus. La législation définit en outre l'utilisation de la flexibilité détenue par les consommateurs finaux, les exploitants de stockage et les producteurs. Ces acteurs doivent pouvoir offrir leur flexibilité librement. Les gestionnaires de réseau ont accès à la flexibilité pour la gestion de l'injection et doivent tenir compte de cette flexibilité dans le cadre du développement du réseau de manière à éviter que des réseaux surdimensionnés et trop coûteux soient construits. D'autres mesures concernent également la régulation du réseau.

## **Dossier de consultation**

Les documents ci-dessous sont disponibles à l'adresse Internet:

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

- avant-projet (texte de la loi)
- rapport explicatif
- liste des destinataires

Nous renonçons à l'envoi des documents sous format papier. Si vous ne pouvez pas accéder aux documents sur Internet, nous vous en ferons parvenir une version imprimée à votre demande. A cet effet, veuillez-vous adresser à Carla Trachsel, [stromvg@bfe.admin.ch](mailto:stromvg@bfe.admin.ch), 058 462 66 59.

## **Informations complémentaires**

Vous trouverez par ailleurs des documents complémentaires (notamment des rapports et des études) concernant le projet sur le site Internet de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN):

[www.ofen.admin.ch](http://www.ofen.admin.ch) > Approvisionnement > Approvisionnement en électricité > Loi sur l'approvisionnement en électricité > Révision de la LApEl > Documents sur ce thème

## **Votre prise de position**

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

E-mail: [stromvg@bfe.admin.ch](mailto:stromvg@bfe.admin.ch)

Adresse postale: Office fédéral de l'énergie, section Régulation du marché, 3003 Berne

A l'expiration du délai de consultation, les avis exprimés seront publiés sur Internet.



Nous aimerions notamment connaître votre position sur les points suivants:

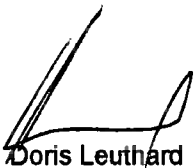
- conditions-cadres de l'ouverture complète du marché de l'électricité et modalités de l'approvisionnement de base
- rôle d'un centre de données (*datahub*) national pour assurer l'efficacité des échanges de données dans un marché de l'électricité ouvert
- modalités de la réserve de stockage
- modalités de la régulation Sunshine et impact de cette régulation en termes d'efficacité
- modalités de la régulation des flexibilités
- ouverture des systèmes de mesure

### Responsables du dossier

Les différents spécialistes ci-dessous se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire:

- questions sur l'ouverture complète du marché: Renato Marioni, [renato.marioni@bfe.admin.ch](mailto:renato.marioni@bfe.admin.ch), 058 464 09 81
- questions sur la sécurité de l'approvisionnement, la réserve de stockage ou les flexibilités: Florian Kämpfer, [florian.kaempfer@bfe.admin.ch](mailto:florian.kaempfer@bfe.admin.ch), 058 462 54 96
- questions sur la régulation Sunshine ou sur tous les autres sujets liés à la régulation du réseau ainsi que questions d'ordre général: Wolfgang Elsenbast, [wolfgang.elsenbast@bfe.admin.ch](mailto:wolfgang.elsenbast@bfe.admin.ch), 058 462 24 93

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.



Doris Leuthard  
Conseillère fédérale